Ateliers petits pieds grands sauts (petitspieds.fr)

Règlement intérieur

1) Les élèves inscrits s'engagent à suivre tous les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire

Pour les nouveaux élèves, le 1er cours de l'année est un cours d'essai, à l'issu duquel l'inscription est validée.

Tout règlement est dû dans sa totalité, et non remboursable. La souscription ne peut être résiliée par l'adhérent que pour raison professionnelle sur présentation d'un justificatif de l'employeur, ou raison médicale sur présentation d'un certificat médical. Dans ces cas seulement, les cours non effectués à compter de la date de réception de la demande, qui doit être postérieure ou identique à celle figurant sur le justificatif, seront remboursés au prorata des cours effectués. Toutefois aucun remboursement n'est possible si la demande de résiliation est postérieure au 15/04/2026.

En cas d'annulation ou d'arrêt d'un cours sur décision des Ateliers petits pieds grands sauts (hors épidémie ou catastrophe naturelle), les adhérents concernés seront remboursés au prorata des cours non effectués. Les engagements éventuels dans d'autres cours restent alors valables.

Il est obligatoire pour chaque élève de posséder une Assurance Responsabilité Civile et de fournir un Certificat Médical d'Aptitude à la pratique de la danse chaque année.

2) Ne disposant pas de standard téléphonique, **préférez le SMS ou le mail pour toute information ou communication, notamment pour nous prévenir d'une absence ou d'un retard.**

Mail : **contact@petitspieds.fr** Tel : **06 13 48 04 93**

3) Afin de ne pas gêner le voisinage, il est demandé de rester discret lors des entrées et sorties dans la cour de l'immeuble, surtout le soir après 20h et le week-end.

4) Pour le bon déroulement des cours, il est impératif d'en **respecter les horaires, et de s'abstenir de venir en cas de symptômes de maladie contagieuse (état grippal, gastro, fièvre, toux…)**

5) Cours dans la salle la salle Foch (studio Prema de Yogamania)

La salle ne disposant pas de hall d'accueil, il faut se déchausser dans la SAS d'entrée ; des vestiaires sont disponibles si besoin, cependant, il est préférable que les élèves arrivent et repartent en tenue de danse.
Les voitures ne sont pas autorisées à rentrer dans la cour.

Il est interdit de laisser stationner vélos, trottinettes ou poussettes dans la cour

6) Cours dans la salle la salle Saint-Simon

Le hall d'entrée, les vestiaires et les toilettes sont accessibles aux élèves et aux parents souhaitant accompagner les plus jeunes enfants.
Les voitures ne sont pas autorisées à rentrer dans la cour.

7) Tenue de danse :

Pour les cours d'éveil / initiation

- un justaucorps (préférez la jupette intégrée) ou un t-shirt pas trop large
- des collants ou un legging
- des chaussettes ou pieds nus (les chaussons gênent les jeunes enfants)

Pour les enfants en technique classique

- un justaucorps au choix / un t-shirt pour les garçons
- des collants
- des chaussons de 1/2 pointes avec un élastique plat cousu sur le coup de pied

Les adolescentes sont autorisées à porter un shorty en remplacement de la jupette

Pour les enfants en technique contemporaine

- un justaucorps (préférez la jupette intégrée) ou un t-shirt pas trop large
- un legging
- des chaussettes ou pieds nus

Pour tous les cours de danse et tous les âges :

-le chignon n'est pas obligatoire, mais les cheveux doivent être attachés et les mèches maintenues afin de laisser le visage dégagé et les mouvements libres (même en cas de brushing ou de curly routine)
- merci de veiller à ce que la tenue prévue pour le cours soit propre, et marquée au nom de l'enfant.
- pour les séances hivernales, préférer le port d'un cache-cœur ou d'un gilet pas trop large ; les sweats ne sont pas autorisés.
- les téléphones portables et autres effets personnels de valeur doivent être déposés sur les étagères de la salle de danse
- penser à aller aux toilettes avant le cours
- apporter une gourde ou petite bouteille d'eau nominative

Merci